

GENDARMERIE NATIONALE
Compagnie :
Unité :
BT
C.U. - PV 00129/96

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
N° PIÈCE

N° FEUILLET
1

Date des faits : Le 01 mars 1996
Lieux des faits :

OBJET :

Nature des faits: OBSERVATION D'UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIÉ

Références: BE n° 25400 du 28/09/1992 DEF/GEND/OE/DO/RENS

<u>NUMERO</u>	<u>DESIGNATION DES PIECES</u>
1	Procès-verbal de synthèse
2	Procès verbal audition de T ép. F M
3	Croquis réalisé par F M
4	Procès-verbal d'audition de I J
5	Croquis réalisé par L J
6	Procès-verbal d'audition de TI J
7	Croquis réalisé par TI J

21 MAI 1996

1	Mme le Sous-Préfet	Transmis le : 14 / 5 / 1996
1	Mr le Général commandant la Région aérienne	
1	Archives	

Unité :
BT

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 00129/96

N° PIÈCE
01N° FEUILLET
1

Nous soussigné : gendarme S D en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Le deux mai mil neuf cent quatre vingt seize, à sept heures et trente
minutes, nous trouvant à , au bureau de notre unité,

P R E A M B U L E

Le vendredi 1er mars 1996 vers 19 heures 40 minutes, trois habitants d'un
même quartier de la commune de , aperçoivent un phénomène
aérospatial non identifié. Ils le décrivent comme un tube incandescent émanant
une lumière brillante de couleur blanchâtre, franchement visible dans le ciel
bien dégagé.

Son déplacement transversal s'effectue lentement et sans bruit du Nord-Ouest
vers le Sud-Est de l'île

Ce phénomène est observé pendant 1 à 4 minutes selon les témoignages.

E N Q U E T E

Nantis de cette information le 3 mars 1996, nous recueillons l'audition du
premier témoin Madame T M épouse F , domiciliée au

. Elle
aperçoit le phénomène qu'elle ne peut identifier, durant 2 à 3 minutes. Pour les
besoins de l'enquête, elle dessine l'objet aperçu. Le lendemain de son
observation, elle informe une télévision privée locale ' , qui
effectue un reportage sur le sujet.

PIECES N° 2 et 3

Monsieur L J , demeurant
, se trouve également présent devant le domicile de Madame
F M à . Il observe le déplacement du phénomène
durant 1 minute, avant de le perdre de vue dans une couche nuageuse. Il assimile
la couleur de l'objet à celle de la planète lunaire, de forme longiligne telle
un tube luminescent éclairant au néon. Il dessine cet objet extraordinaire.

PIECES N° 4 et 5

Monsieur TI J , habitant au n°
, est aussi observateur du
phénomène aérospatial non identifié. Il se trouve en compagnie des témoins
ci-dessus, lorsqu'il remarque l'objet qu'il ne peut identifier. Selon son
témoignage, l'apparition a duré moins de cinq minutes. Sa forme, décrite comme
une trace longue, est restée immuable, avec un déplacement transversal anormal.
Nous lui demandons de dessiner ce phénomène.

PIECES N° 6 et 7

Aucun autre témoignage n'a été recueilli auprès d'autres personnes de la
circonscription. Selon les informations recueillies, la Brigade de Gendarmerie
de , a également été saisie d'une procédure pour le
L'enquêteur

Compagnie :

Unité :
BT

C.U. - PV 00129/96

PROCES - VERBAL**DE****RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF**

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	2

même genre de phénomène (P.V. N° 490/96 du 03/03/1996 de cette unité.)

C L O T U R E

De l'enquête effectuée, il ressort que ce phénomène aérospatial observé, pourrait faire partie des débris d'un satellite artificiel chinois ayant explosé dans l'atmosphère au début du mois de mars 1996.

Nous clôturons la présente procédure et la dressons en quatre exemplaires dont le détail et les destinataires sont indiqués au bordereau d'envoi.

A le deux mai mil neuf cent quatre vingt seize, à neuf heures.

L'enquêteur:

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

ité :
BT

C.U. - PV 00129/96

N° PIÈCE
2

N° FEUILLET
1

Nous soussigné : gendarme Sⁱ D en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

T M , 34 ans,
épouse F , née le à
demeurant

séparée, sans profession, nationalité française,

qui déclare le trois mars mil neuf cent quatre vingt seize
à onze heures et vingt minutes:"

"" Vendredi dernier le 01/03/1996 vers 19 heures 40, je prenais l'air dehors
avec des voisins, lorsque mon neveu âgé de trois ans et demi, m'a dit de
regarder dans le ciel.

"" En tournant les yeux en haut, j'ai vu quelque chose de lumineux dans le
ciel. c'était comme un point de lumière blanc avec une traînée derrière
brillante comme un néon incandescent. Le phénomène avançait lentement, sans
changer de direction. Le déplacement se faisait de travers, ce qui m'a bien
surprise.

"" Il n'y avait aucun bruit. Le ciel était bien dégagé, on voyait vraiment bien
l'objet lumineux. Je l'ai vu peut-être deux à trois minutes. Il venait de la
direction de , pour se diriger vers Il s'est
ensuite perdu dans les nuages sur les hauts.

"" Ce phénomène était assez haut dans le ciel. Il n'a pas changé en intensité
lumineuse.

"" Le lendemain, j'ai appelé la télévision pour savoir si
d'autres personnes avaient vu le phénomène.

"" Je précise que Mr L D était également présent lors du passage de
cet objet, qui ne ressemblait pas à un avion ou autre objet volant connu.

A le trois mars mil neuf cent quatre vingt seize, à onze
heures et trente cinq minutes.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

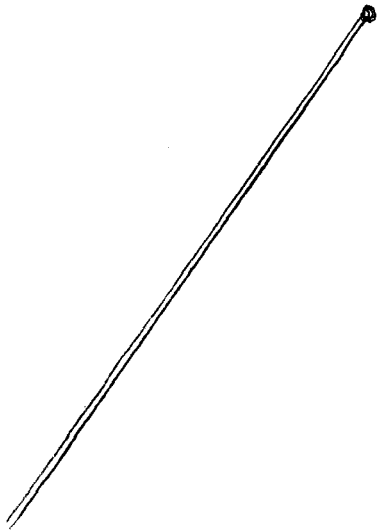
La personne entendue:

L'enquêteur:

(a signé au carnet de déclarations.)

P.V. N° 129/3 - BRIGADE DE

CROQUIS REALISE PAR Melle T ép. F M.



gnie :

Unité :

BT

C.U. - PV 00129/96

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE

4

N° FEUILLET

1

Nous soussigné : gendarme S D , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

L J , 22 ans,
né le à
demeurant

Célibataire, sans profession, de nationalité française,

qui déclare le trois mars mil neuf cent quatre vingt seize
à onze heures et trente cinq minutes:"-----

"" Le 01/03/1996 entre 19 heures 30 et 19 heures 40, je me trouvais en
compagnie de J T et de Mr TI de Nous nous
trouvions sur le parking près de la case à Mme T . Soudain le petit neveu à
J T , a vu quelque chose dans le ciel. En regardant, j'ai vu un
phénomène qui ressemblait à un néon en plus grand. Il éclatait d'une lumière
blanche et brillante, comme un tube incandescent. Cette lumière venait de la
direction de , d'en haut, pour descendre d'une façon
anormale, par le travers, vers . J'ai observé ce phénomène pendant
presqu'une minute et quand il a plongé vers , je l'ai perdu de vue
dans les nuages. Il ne faisait aucun bruit. Le ciel était bien dégagé sur notre
tête, on le voyait bien. Il était très haut dans le ciel et se déplaçait en
travers par rapport à la position du croissant de lune.-----

"" Le phénomène brillait comme la lune, mais était plus long que la taille de
la lune.-----

A , le trois mars mil neuf cent quatre vingt seize, à onze
heures et cinquante cinq minutes.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

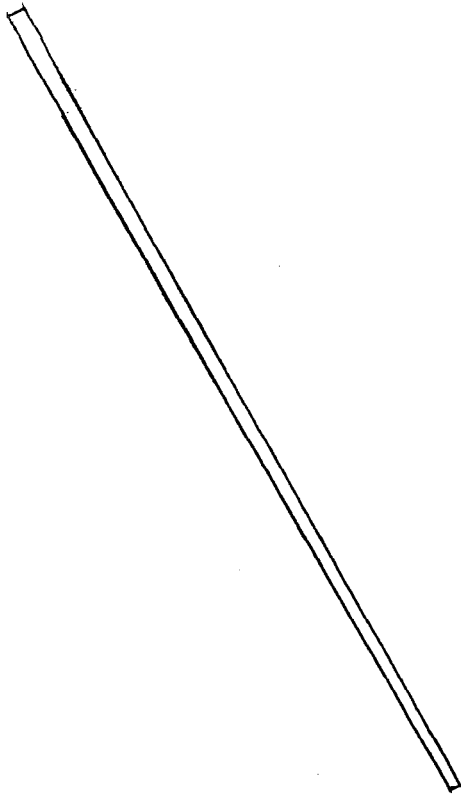
La personne entendue:

L'enquêteur:

(a signé au carnet de déclarations.)

P.V. N° 129/5 - BRIGADE DE

CROQUIS REALISE PAR Mr L J



Date :
BT

C.U. - PV 00129/96

AUDITION

N° PIÈCE	N° FEUILLET
6	1

Nous soussigné : gendarme Sⁱ D^r, en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

T I J, 48 ans,
né le à
demeurant

marié 5 enfants, aide ferrailleur, de nationalité française,

qui déclare le trois mars mil neuf cent quatre vingt seize
à douze heures:"

"" Vendredi 01/03/1996 vers 19 heures 30, 20 heures, je me trouvais assis
dehors, pour discuter avec Melle T J et son copain L D
Soudain, le petit neveu de J nous a dit de regarder dans le ciel car il
voyait un 'baton' dans le ciel. En observant, j'ai effectivement vu un objet
brillant comme une trace longue, de la même couleur que la lune. Il se déplaçait
doucement en venant vers , pour se diriger sur
Je l'ai perdu de vue en passant dans les nuages des hauts. Ce phénomène a duré
moins de cinq minutes. Il n'a pas changé de forme durant son passage. L'objet
traversait de façon anormale en biais et de travers également. Quand j'ai
observé ce phénomène, le ciel était bien dégagé. Il se trouvait très haut dans
le ciel et ne ressemblait pas à un avion ou autre objet connu. Il ne faisait
aucun bruit pendant son déplacement.

"" Je n'ai plus observé ce phénomène depuis.-----
A , le trois mars mil neuf cent quatre vingt seize, à douze
heures et dix minutes.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue:

L'enquêteur:

(a signé au carnet de déclarations.)

P.V. N° 129/7 - BRIGADE DE

CROQUIS REALISE PAR Mr TF

